

A mon humble avis, elle aurait été approuvée plus facilement que certains aspects de la mesure plus délicate dont nous sommes présentement saisis. La résolution et certaines mesures administratives auraient convenu dans la situation, et à mon sens, c'est ainsi qu'il aurait fallu agir. Toutefois, on a procédé autrement, et nous sommes maintenant saisis de cette mesure, qui devra être envoyée au comité et grandement améliorée. Je le répète, nous sommes maintenant forcés d'étudier cette mesure législative.

Nous serons contraints d'examiner en comité les moyens d'améliorer ce bill. Comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a déclaré, il faut en vérifier la constitutionnalité. Absent pendant quelque temps, je n'ai pas eu l'occasion d'étudier à fond les amendements proposés par le ministre de la Justice (M. Turner). Je n'exprimerai donc pas d'opinion là-dessus à ce moment-ci.

• (3.40 p.m.)

Il faudrait que les députés puissent entendre au comité l'avis des légistes de la Couronne. Il faudrait leur permettre d'expliquer sur quoi ils se fondent pour dire au gouvernement que ce projet de loi constitue un excès de pouvoir. Les gouvernements provinciaux qui ont encore des doutes sur la légalité du bill devraient avoir l'occasion de faire connaître leurs vues devant le comité. Ceux qu'inquiètent vraiment les répercussions que pourraient avoir cette mesure législative sur la fonction publique devraient aussi pouvoir donner leur avis. Il faudrait accorder aux députés toute liberté de proposer les amendements qu'ils jugent opportuns.

Il ne faudrait pas tenter d'accélérer le processus d'assimilation du comité spécial qui étudiera cette mesure, car elle est trop importante pour l'avenir du Canada.

Une autre lacune de ce projet de loi est qu'il ne tient pas compte des droits tangibles et intangibles des autres groupes minoritaires au Canada notamment des Indiens et des Esquimaux. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, des centaines de milliers de gens d'autres pays sont venus au Canada, et leur langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. La chose est particulièrement vraie dans l'Ouest et dans certaines régions du Nord canadien. Une partie importante de la colonisation et de la mise en valeur de l'Ouest est attribuable à l'activité de gens qui nous sont venus de pays de l'Europe centrale, tels

[M. Baldwin.]

l'Ukraine, la Pologne, l'Allemagne, et la Scandinavie.

Si on lit l'histoire de l'Ouest, on constatera que dès qu'on a convaincu la Compagnie de la baie d'Hudson de renoncer à un grand nombre de ses possessions, on s'est moins intéressé qu'on l'avait espéré à l'exploitation du sol et d'autres ressources dans l'Ouest.

Ce n'est qu'avec l'arrivée de pleins bateaux d'immigrants que le progrès a commencé au Canada. Ces personnes avaient beaucoup de ressources, de courage et de détermination. Ceux qui sont venus d'Ukraine, notamment, étaient farouchement indépendants. Ils possédaient une vaste culture et un grand talent musical. Le pays doit beaucoup à ces gens, qui ont fait de l'Ouest ce qu'il est aujourd'hui. Je sais qu'ils reconnaissent l'existence des deux langues officielles au Canada. Ils ont presque tous choisi l'anglais comme langue de travail. Par fierté pour leurs origines et par esprit d'indépendance, beaucoup d'entre eux sont demeurés attachés à leur littérature, à leur forme d'art et leur culture. Le fait est reconnu dans certaines provinces de l'Ouest, car je sais qu'on enseigne l'ukrainien dans les écoles secondaires de l'Alberta et du Manitoba.

Je n'approuve pas la notion d'égalité préconisée par M. Ruodnicki, de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans son rapport dissident. Je continue cependant de croire qu'on aurait pu aisément aller plus loin; dans ce bill, on se contente d'affirmer que les gens qui parlent une autre langue que le français et l'anglais pourront la conserver. C'est tout à fait insuffisant. Une grande partie des problèmes qui se posent aujourd'hui au gouvernement et au pays, parce qu'on comprend mal ou qu'on refuse d'accepter certaines parties du bill, viennent de ce que rien n'a été fait dans ce cas.

Par exemple, on aurait dû, je pense, reconnaître l'apport de ces gens. A cette fin, on aurait pu écrire un nouveau préambule à la constitution. Je me demande parfois à quel esprit pointilleux et aride nous devons le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le moment est venu pour le Parlement de confier à des écrivains et à des historiens la tâche de rédiger un préambule vrai et approprié à notre constitution, qui ne se contentera pas de mentionner rapidement non seulement les deux groupes importants